

Répertoire spécifique

Habilitation électrique BR - Chargé d'intervention générale - Domaine basse tension

Inactive

N° de fiche

RS1632**Code(s) NSF :**

- 255 : Electricité, électronique
- 251 : Mécanique générale et de précision, usinage
- 252 : Moteurs et mécanique auto

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021**CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
Ministère du Travail	11000007200014	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Objectifs et contexte de la certification :**

Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif). Type d'opérations :

recherche de pannes, dysfonctionnement,
réalisation de mesures, essais, manoeuvres,
remplacement de matériel défectueux (relais, bornier,...)
mise en service partielle et temporaire d'une installation
connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif)

Travailleurs : électricien confirmé du service maintenance, dépannage

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées.

Compétences attestées :

Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre) ;
Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique ;
Avoir un comportement adapté à la situation ;
Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur ou du chargé d'exploitation électrique ;
Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)

Réaliser une analyse préalable à l'opération (intervention) ;
Réaliser une intervention basse tension générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion ;
Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle.

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.

Modalités d'évaluation :

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention
Une compétence technique
Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes
Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

BR

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

{"" Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4224-11 du code du travail)"";"" NF C18-510 opérations sur les ouvrages et installations électriques. Préven

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Electricien expérimenté

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Edition INRS ED 6127

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/17688>)